

fondation sombaille jeunesse  
maison des jeunes

## Rapport d'activités 2016

Depuis quelques années, nous avons décidé de conceptualiser et d'étayer notre approche pédagogique en nous inspirant de la Pédagogie Non Punitive (PNP)<sup>1</sup>.

C'est dans ce contexte que nous avons réécrit notre concept en 2015.

Après un temps d'assimilation, d'appropriation et d'application des théories en lien avec la PNP, nous avons élaboré un document intitulé « Procédure et méthodologie d'admission et de suivi du placement ». Le 23 février 2016, nous avons convié tous nos partenaires à une journée de conférences<sup>2</sup> au Club 44 afin de présenter notre approche pédagogique par le biais de ce nouveau document.

Suite à cet évènement, les cadres des Offices de Protection de l'enfant ont bien voulu reprendre avec nous le document précité afin de l'affiner et de l'accorder à nos pratiques respectives. Nous nous réjouissons de cette fructueuse collaboration que nous souhaitons poursuivre régulièrement afin d'adapter et d'agréments notre concept des retours qui nous sont faits (entre autres) par les services placeurs.

Une journée d'information et d'échanges en nos murs avec tous les cadres et les membres des services socio-éducatifs de l'école de la Chaux-de-Fonds nous a permis de renforcer les liens et l'excellente collaboration que nous avons avec les écoles de la Ville. Ce fut aussi l'occasion de présenter notre concept et de répondre aux questions qu'il suscite.

Nous souhaitons maintenir à l'interne de la Fondation une dynamique de formation et de recherche d'outils pédagogiques innovants et actualisés. C'est pourquoi nous continuons le processus de

formation interne par l'intervention régulière de formateurs et superviseurs. Depuis quelques temps, nous associons aussi, avec bonheur, le personnel des services généraux à ce processus de formation.

Du 30 mai au 3 juin, nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir le premier rassemblement de professionnels intéressés par la PNP. Cet événement<sup>3</sup> s'est déroulé à la Maison d'enfants.

Notre Fondation a mis ses infrastructures à disposition en échange de la gratuité des formations et ateliers pour nos collaborateurs. Les échanges et liens qui ont pu se créer entre les professionnels des cantons romands, du Tessin, de la France, de la Belgique et du Québec durant cette semaine intensive participent grandement à l'ouverture de notre institution et à son rayonnement.

Plusieurs « chantiers » impliquant la direction de la Fondation ont été menés en 2016 :

Après 2 ans de négociations s'inscrivant dans le cadre d'un projet pilote, nous avons eu le plaisir et la satisfaction d'aboutir à la signature du premier contrat de prestations liant notre Fondation et l'Etat de Neuchâtel pour une première période de 2 ans, soit 2016 et 2017. En 2017 déjà, nous remettrons l'ouvrage sur le métier et espérons pouvoir négocier le prochain contrat pour une durée de 4 ans, soit de 2018 à 2021.

Au vu de l'afflux de réfugiés mineurs non-accompagnés (RMNA) et de notre expérience dans la prise en charge de ces jeunes, nous avons été sollicités par les services de l'Etat en automne 2015 afin de proposer des solutions incluant l'hébergement, l'apprentissage du français et l'intégration de ces jeunes. Après plusieurs projets remaniés et au vu du développement de l'accueil des RMNA à la maison de la Ronde, le dernier projet proposé par nos soins à fin 2016, ne comprenait « plus que » les aspects liés à l'intégration sociale et professionnelle de ces migrants mineurs. Nous espérons vivement pouvoir concrétiser ce projet en 2017, car nombre de ces jeunes migrants souffrent réellement du désœuvrement auquel ils doivent faire face.

Les directions d'institutions pour mineurs, le SIAM, l'OPE et le CNPea se sont retrouvés à maintes reprises dans le cadre de plusieurs groupes de travail afin de redéfinir les contours d'un plan d'équipement cantonal pour la prise en charge des mineurs. A ce jour, malheureusement, rien de concret n'a pu être proposé vu la difficulté de trouver des solutions pour maintenir voire améliorer les prestations actuellement offertes dans le canton tout en cherchant à réaliser d'importantes économies.

Les besoins en structures spécialisées pour la prise en charge des jeunes qui ont des problématiques sociales sont avérés et malheureusement inéluctables au même titre que les besoins de prise en charge des enfants souffrant de handicap physique ou mental. Ce que nous vivons au quotidien l'atteste puisque fréquemment, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir des enfants pour lesquels les assistants sociaux cherchent des solutions d'accueil en internat. Nos listes d'attente ne se résorbent pas et nous savons que d'autres institutions connaissent les mêmes problématiques.

Nous faisons l'hypothèse que les effets des efforts consentis par le Canton pour le renforcement des structures ambulatoires et la recherche de familles d'accueil ne seront perceptibles que dans une dizaine d'années en ce qui concerne la diminution des besoins pour des prises en charge en internat. Pour l'instant, nous avons l'impression que les demandes sont au contraire plus nombreuses et toujours aussi pressantes. Dans tous les cas, nous n'avons pas constaté de diminution des demandes d'admission. Peut-être, sommes-nous dans une phase d'effet d'augmentation des « diagnostiques » de prises en charge due au plus grand nombre de collaborateurs sociaux qui ont (enfin) un peu plus de temps pour accompagner des familles en grandes difficultés ?

Cela étant, nous sommes conscients des difficultés financières du Canton et faisons tout notre possible pour répondre aux demandes des offices placeurs par des prestations de qualité aux coûts les plus bas possible. L'efficacité est un mot qui a tout son sens pour les personnes qui œuvrent au sein de notre Fondation. Qu'elles soient ici toutes remerciées sincèrement pour la qualité de leur travail, leur engagement et leur volonté de recherche d'efficacité.

Claude Butscher  
Directeur général

---

<sup>1</sup> En effet, c'est après deux journées de conférences et d'ateliers en octobre 2009 avec l'ensemble des collaborateurs de la Fondation, que la décision a été prise de nous former à la PNP. Formation in situ sur deux ans dispensée par M. Roland COENEN. Débutée en mars 2010, elle a pris fin en mars 2012. C'est aussi depuis 2012 que nous avons créé la fonction « d'intervenant familial ». Notre approche pédagogique met le système familial au centre de nos préoccupations et de notre travail, exige un travail d'accompagnement de la cellule familiale lorsque le jeune est placé chez nous. Ainsi, les parents pourront dès lors bénéficier d'un appui, d'un porte-parole, d'un référent, « l'intervenant familial », auprès du réseau professionnel qui entoure tous les membres du système familial.

<sup>2</sup> (1) **"Pédagogie Neurosystémique et Pratique – Nouvelles approches affectives et lien développemental"**  
**Comment l'éducation, le travail social envisagé par un autre mode de pensée, une vision différente peut être un moyen, un vecteur de soin ?**

Roland COENEN : "Neurosciences et lien développemental système..."

Mari-Carmen REJAS et Pierre FOSSION : "FAMILLE LIQUIDE, FAMILLE SOLIDE" La psychothérapie à l'épreuve des familles

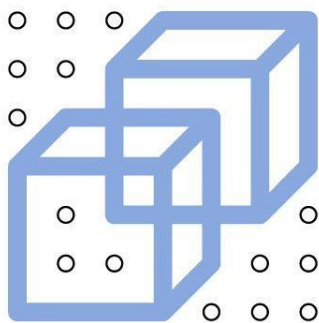
<sup>3</sup> **Cet évènement a été organisé par :**

**Agnès Van Leeuw** : Éducatrice en milieu ouvert à Bruxelles

**Roland Coenen** : Éducateur, psychothérapeute, chercheur en sciences humaines et neurosciences affectives

**Hervé Reiss** : Formateur et intervenant en travail social, consultant et conseiller technique, analyste de la pratique

**Stéphane Bujold** : Psychologue, conseiller clinique, CRD Laval et Service régional jeunesse multi-problématique, Montréal



**maison d'enfants**

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

## **HÉBERGEMENT ÉDUCATIF 6 À 16 ANS :**

### **Maison d'enfants, Sombaille 6 à La Chaux-de-Fonds :**

- Groupe des Primaires
- Groupe des Secondaires

*Groupe de vie, groupe qui vit !  
Avec ses mouvements qui en réorganisent sa dynamique.*

Ainsi pendant cette année 2016, nous avons accueilli sept jeunes à la Maison d'enfants (MENF) et vécu sept départs :

- deux passages du groupe des Secondaires à la Maison des apprentis
- quatre retours en famille avec mise en place de PCE (Prise en charge extérieure), suivis à domicile

Deux jeunes sont arrivés directement du domicile familial, les cinq autres ont été admis suite à un séjour à l'Accueil d'urgences.

Nous accueillons également à la Maison d'enfants et ceci depuis de longues années, des réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA). Actuellement, un jeune de 15 ans séjourne depuis bientôt quatre ans dans le groupe des Secondaires.

En général, le quotidien avec les pensionnaires se déroule de manière satisfaisante. Les journées s'organisent autour de ce qui constitue le quotidien d'un écolier : le travail scolaire, les activités diverses et variées ainsi que l'apprentissage des règles de vie, du savoir être ensemble. Les difficultés liées à toute communauté humaine ne sont pas exemptes de notre travail, d'autant plus que le contexte « famille nombreuse temporaire » est imposé à nos pensionnaires qui n'ont souvent rien demandé.

Si les éducateurs s'attachent à un travail de construction de liens sécurisés avec les jeunes, ceci ne se fait pas sans les parents, les familles concernées dont l'accompagnement constitue la base même de notre travail.

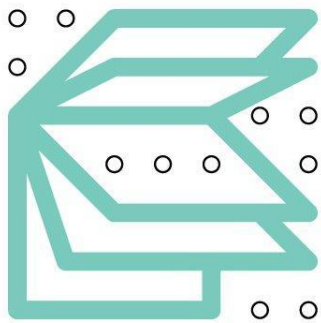
C'est en effet les fondements de notre pédagogie que de réintégrer chaque membre de la famille dans son système et le conforter dans son rôle et sa fonction.

Cela ne va pas sans heurts cependant, les familles, la plupart du temps, n'ont elles-mêmes rien demandé ! Dès lors, le savoir-faire des éducateurs mais surtout leur savoir-être « À et avec l'autre » prend un sens différent, posent les bases de la relation et donnent de la substance à notre travail : un travail d'humain avec et pour des humains.

Dans ce contexte, ce même travail avec les RMNA prend une dimension autre puisqu'il n'y a pas de famille sur laquelle nous appuyer. La collaboration, avec le tuteur de l'OPE, prend alors tout son sens puisqu'il est le « représentant de l'autorité » avec qui nous établissons une ligne de travail.

C'est, en effet, l'interlocuteur privilégié avec qui nous prenons des options, qui avalise nos propositions élaborées avec le jeune au vu de son parcours et qui en est le garant.

Pascal Barretta  
Directeur Pédagogique



**maison d'apprentis**

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

## **HÉBERGEMENT ÉDUCATIF 17 À 22 ANS**

### **Maison d'apprentis, rue du Banneret 2 à La Chaux-de-Fonds :**

Plusieurs mouvements ont eu lieu durant 2016 au sein de l'effectif des pensionnaires de la Maison d'apprentis (ci-après MAP). Un jeune lycéen a regagné le domicile familial après avoir séjourné un peu plus de deux ans au sein de notre Fondation.

Après presque trois ans de séjour au sein de la Fondation, une jeune fille, ne parvenant plus à voir de sens à son placement et mettant clairement en échec les propositions de soutien qui lui étaient faites, a souhaité retourner vivre auprès de sa mère. Celle-ci l'a accueillie quelques mois avant que la jeune fille en question ne sollicite un accueil auprès de notre structure de la Maison des Jeunes.

Deux jeunes femmes, fraîchement majeures, ont saisi l'opportunité de prendre leur autonomie, l'une bénéficiant du soutien de la Préformation s'agissant de sa formation et d'un soutien informel de son ancienne éducatrice de référence. L'autre jeune, bien que ne voyant plus de bénéfices à son accompagnement en internat et clamant son souhait de prendre son indépendance, est restée en contact avec l'équipe éducative. De par sa problématique personnelle, il ne lui a pas été possible de faire les démarches nécessaires à ce qu'un soutien post-placement (PCE) soit officiellement mis en place. Les contacts avec les membres de l'équipe éducative sont donc restés, même si de fait plus limités dans leur ampleur, du domaine de l'accompagnement informel.

Nous avons, en outre, accueilli deux pensionnaires séjournant précédemment à la Maison d'enfants et dont la situation ne permettait pas de retourner vivre auprès de leur famille. Un jeune homme a également séjourné brièvement (cinq mois) au sein de notre structure, ne parvenant pas à trouver dans ce lieu les repères nécessaires à une remédiation aux difficultés qu'il rencontrait. Interpellés, ses parents ont alors déterminé que la place occupée par leur fils serait plus bénéfique à d'autres jeunes, en attente et besoin d'un accompagnement éducatif en internat.

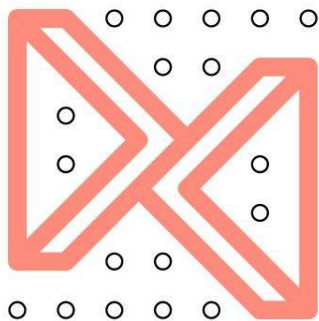
Nous tenons ici à relever la présence de trois jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés (ci-après RMNA). Ces jeunes gens sont présents 365 jours/an au sein de la MAP. Cet élément, conjugué aux situations personnelles et familiales de la plupart des autres pensionnaires présents en 2016 à la MAP, ont fait que les éducateurs ont eu à accompagner en permanence (y compris week-end et vacances scolaires) à minima huit jeunes présents. La présence de RMNA a également un impact en termes de places disponibles du fait que les perspectives en matière de durée de séjour sont bien

plus conséquentes, un retour en famille ne pouvant être envisagé et ces jeunes gens nous ayant rejoints à l'âge de quinze ans environ.

Les jeunes accueillis à la MAP en 2016 étaient soit en dernière année de scolarité, soit au bénéfice de l'accompagnement d'une classe de l'ESTER (préapprentissage) ou de la Préformation de notre Fondation. Plusieurs étaient également en études (CIFOM, Lycée) et une jeune a poursuivi sa formation au Centre de formation professionnelle du Repuis, regagnant la MAP un soir par semaine et le week-end, afin de retrouver un lieu sécurisant pour décompresser des efforts d'adaptation réalisés durant la semaine dans son lieu de formation.

A l'été 2016, un membre de l'équipe éducative a malheureusement été sérieusement atteint dans sa santé. Ses collègues se sont mobilisés pour assumer en grande partie son remplacement, avec le soutien d'autres collègues de la Fondation, connus des pensionnaires. Nous leur sommes vivement reconnaissants de leur implication particulière durant cette période, laquelle a permis aux jeunes accueillis de pouvoir côtoyer des personnes connues voire familières.

Anne-Sylvie Sauser  
Directrice pédagogique



**accueil d'urgences**

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

## **HÉBERGEMENT ÉDUCATIF D'URGENCES**

### **Accueil d'urgences, rue du Parc 69 à La Chaux-de-Fonds :**

En 2016, l'Accueil d'urgences, dont la mission est d'accueillir des mineurs de 6 à 18 ans pour un placement de courte durée, a vu séjourner en son sein des adolescents mais également de jeunes enfants sur des durées prolongées. Ainsi, trois enfants y ont été accueillis moins de deux semaines, quatre pour un séjour de durée « classique » soit trois mois, sept pour une durée entre trois et cinq mois, quatre pour six mois, quatre pour une durée de sept à huit mois, une jeune a vécu neuf mois au sein du groupe et un autre y a séjourné dix mois durant. Conséquemment, nos capacités d'accueil et notre mission d'accueil d'urgences ont été significativement impactées. Ces éléments sont en lien avec la difficulté, une fois l'observation réalisée et la détermination des besoins effectuée en matière de type d'accompagnement préconisé, que les jeunes soient accueillis dans les structures identifiées comme les plus à même de leur apporter le soutien adéquat, faute de places disponibles dans lesdites structures. Quinze jeunes ayant séjourné à l'Accueil d'urgences en 2016 ont été par la suite accueillis dans des institutions offrant des séjours à moyen et long terme, dont cinq au sein de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes.

Nous constatons qu'une dynamique différente s'instaure de fait sur le groupe lorsque des jeunes sont amenés à vivre dans un lieu nommé comme étape transitoire pour une période plus significative qu'initialement escomptée. Les séjours planifiés dans un objectif d'observation ont été moins nombreux.

Les admissions se passent dans l'urgence y compris pour plusieurs situations pour lesquelles nous avons été préalablement sollicités sans avoir alors la possibilité d'offrir un accueil à brève échéance. A quelques reprises, un soutien à domicile a été mis en place avant placement pour tenter de temporiser la situation et d'éviter la crise, mais ces démarches n'ont pas toujours été couronnées de succès.

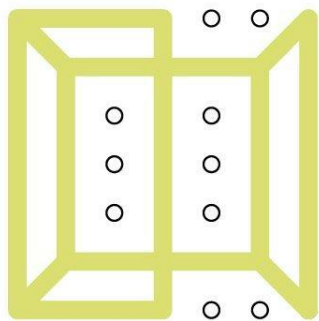
Au vu de la liste d'attente, nous avons été contraints de mettre des priorités en collaboration et coordination avec les assistants sociaux des offices placeurs. Nous avons privilégié les situations de grande précarité familiale et d'extrême urgence en favorisant également l'accueil de jeunes domiciliés à proximité de notre institution, dans l'idée de préserver dans toute la mesure du possible les lieux de scolarisation et de formation des jeunes accueillis et de soutenir le maintien des liens familiaux comme le travail de réseau, en proximité.



Nous relevons également ici l'accueil extrêmement difficile à gérer pour les professionnels de l'équipe d'une jeune enfant dont l'immense souffrance et les débordements et mises en danger récurrentes, pour elle-même et pour les autres jeunes voire les adultes, a nécessité la mise en place d'un renfort conséquent en personnel éducatif ; une personne étant nécessaire pour accompagner exclusivement l'enfant dès la fin de journée. L'équipe de titulaires s'est fortement mobilisée puis a été soutenue par deux éducateurs en formation intervenant alternativement en soutien pour accompagner les autres jeunes présents sur le groupe, en soirée.

Suite au départ volontaire d'une titulaire, à fin juillet, la direction a souhaité prendre le temps de la réflexion quant aux besoins en couverture éducative de l'Accueil d'urgences pour remplir au mieux sa mission. Il a donc été décidé de recourir à un engagement ad intérim pour réaliser ce remplacement. Une intervenante familiale, œuvrant déjà en collaboration avec l'Accueil d'urgences, a accepté ce mandat. La réflexion a abouti à un remaniement des horaires des éducateurs titulaires pour couvrir en doublure plus de moments estimés comme significatifs ou délicats en prenant l'option d'accroître les forces vives par l'engagement de deux civilistes œuvrant en tandem sur l'entier de la semaine et le week-end. Cette nouvelle organisation sera testée durant 2017. Par ce biais, nous escomptons améliorer notre ouverture en terme de disponibilités pour réaliser de manière encore plus souple et adaptée des accueils d'urgence durant toute la journée.

Anne-Sylvie Sauser  
Directrice pédagogique



**maison des jeunes**

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

## **MAISON DES JEUNES**

### **Maison des Jeunes, rue du Parc 67-69 à La Chaux-de-Fonds**

Cela va faire 10 ans que la Fondation de la Maison des Jeunes a fusionné avec Sombaille Jeunesse, 40 ans qu'elle a absorbé la maison de la jeune fille et 70 ans (l'année prochaine) qu'elle existe.

Suffisamment d'anniversaires pour se poser quelques questions sur sa mission et son fonctionnement !

Etonnamment, la mission qui lui avait été confiée à l'époque – héberger et soutenir des jeunes en formation – n'a pas changé et reste parfaitement d'actualité.

La maison héberge, soutient et accompagne toujours des jeunes – 15/25 ans – dans le but de les aider à obtenir un CFC, une AFP, une maturité gymnasiale, voire simplement une attestation de cours suivis, documents restants très utiles voir indispensables à ces jeunes pour l'acquisition de leur indépendance et de leur autonomie et cela hier comme aujourd'hui, voire encore plus indispensable aujourd'hui qu'hier, les « trente glorieuses » étant finies depuis quelques décennies.

Jeunes domiciliés trop loin pour pouvoir poursuivre une formation dans la région, jeunes ayant besoin d'avoir un espace à eux pour réussir une formation ou réfugiés mineurs arrivés seuls en Suisse, le pourquoi d'un placement n'a pas non plus changé durant toute ces années.

Les demandeurs restent les mêmes au fil du temps à savoir : parents, Offices de protection de l'enfant de différents cantons ou Offices de l'aide sociale et parfois les jeunes eux-mêmes. Traduit dans notre idiome professionnel cela donne – Hôteliers – SAES - RMNA et Hôteliers+.

Ces sources différentes nous mettent en face de notre principale difficulté qui consiste à « équilibrer » la maison de manière à ce que l'apprentissage et la régulation par les pairs, idée chère à Pestalozzi, puisse fonctionner. Equilibre entre les majeurs et les mineurs, équilibre entre les filles et les garçons, équilibre entre les flamboyants et les timides.

La légèreté de l'accompagnement n'est possible et viable que dans une maison se portant un peu elle-même de par l'hétérogénéité de sa population.

A bien y réfléchir, les jeunes n'ont pas beaucoup changé non plus, contrairement à ce que pourrait nous faire croire le temps « événementiel », les manchettes de journaux et autres indicateurs alarmistes.

Certes, l'herbe a peut-être remplacé les bières Picon et même si maintenant les garçons portent des boucles d'oreilles et les filles des tatouages, ce ne sont que des apparences extérieures qui ont changé.

Les zazous des années 50 sont devenus tour à tour beatniks, hippies, puis punk et maintenant « geek » ou altermondialistes mais le pas à franchir - passer de l'enfance à la vie d'adulte - reste le même et les peurs liées à ce passage restent identiques. Peurs qui parfois demandent à être soulagées par l'usage momentané de quelques anesthésiants, même si le règlement l'interdit.

Et aussi étonnant que cela puisse paraître, les moyens à disposition des accompagnants n'ont pas beaucoup changé !

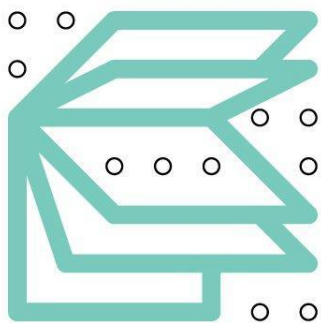
Bienveillance – patience – confiance - restent les piliers et les outils de base du travail avec les jeunes.

Ces trois fondamentaux sont indispensables à la construction de liens développementaux fructueux, lien à construire avec chacun / chacune, peu importe le pourquoi de ce passage par la Maison des jeunes.

Les accompagnants, dans lesquels sont inclus le personnel de cuisine et de maison, sont des passeurs des rives de l'enfance aux rives de la vie d'adulte et la découverte de chaque parcours, tumultueux, monotone, dangereux ou rapide reste et demeure un émerveillement journalier.

Cette maison garde donc aujourd'hui, malgré son âge mais aussi grâce à lui, sa raison d'être dans le paysage des établissements pouvant offrir du soutien à des jeunes entre 15 et 25 ans, comme c'était le cas lors de sa fondation il y a 70 ans.

Gilles Monnier  
Responsable de maison



**maison d'apprentis**

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

## **ACCOMPAGNEMENT EN HÉBERGEMENT DÉCENTRALISÉ**

### **Studios de suite :**

La Maison d'apprentis offre la possibilité pour les jeunes dont le projet individuel le préconise de bénéficier d'un studio dit « de suite ». Le jeune choisit un lieu de vie dans le cadre d'un budget qui lui est communiqué et la Fondation se positionne comme signataire du bail à loyer. Un accompagnement éducatif adapté aux besoins et ressources du jeune est alors mis en place dans ce nouveau cadre, en général assumé par l'éducateur de référence du pensionnaire, voire par un intervenant familial.

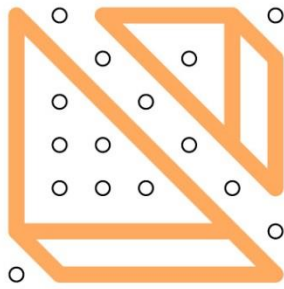
En août 2016, nous avons été autorisés, au vu d'une situation exceptionnelle, à intégrer dans ce concept une jeune femme dont le lieu de vie extra-familial n'était plus à même de l'accueillir, du fait de la fermeture de la structure concernée. Après un bref séjour dans une autre institution neuchâteloise, cette jeune femme a bénéficié d'un studio de suite et de l'accompagnement d'un membre de l'équipe éducative de la MAP.

Une autre pensionnaire, placée depuis sa petite enfance en milieu institutionnel, a évolué dans son projet individuel et mené le processus lui permettant d'intégrer un studio de suite en ville de La Chaux-de-Fonds dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau déployer avec les jeunes gens accueillis à la Maison d'apprentis comme dans d'autres sites de la Fondation ce concept d'accompagnement, lequel est tributaire quant à la fréquence de son utilisation des projets individuels élaborés pour chaque pensionnaire mais également du groupe d'âge des jeunes présents à la MAP. Nous sommes persuadés de l'adéquation de maintenir une telle offre de prestation et nous réjouissons que plusieurs jeunes gens soient en situation d'en bénéficier dans les mois à venir.

Du point de vue des ressources en personnel dévolues à ce concept, nous avons pris l'option d'impartir les forces nécessaires au bénéfice des équipes éducatives concernées (Maison d'apprentis particulièrement) afin de pouvoir nous ajuster aux besoins fluctuants en la matière, tout en restant au service des pensionnaires, quel que soit le statut de leur accompagnement (internat, PCEb, studio de suite).

Anne-Sylvie Sauser  
Directrice pédagogique



## prise en charge extérieure de type b

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

### **PRISE EN CHARGE EXTÉRIEUR**

#### **PCEb**

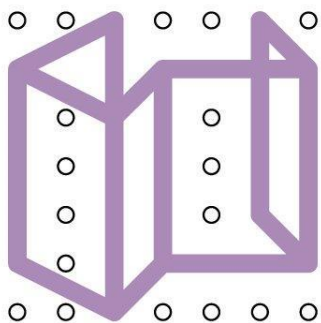
Depuis plusieurs années déjà, nous assurons des prises en charge extérieures, suivis à domicile, (PCEb) faisant suite à un placement en internat plus ou moins long. Cette manière de faire offre la possibilité de réintégrer un jeune dans sa famille lorsque le contexte familial le permet, tout en maintenant un « filet de sécurité » temporaire et rassurant pour la famille et le jeune. La PCE offre également la possibilité d'un retour « temporaire » pour quelques jours en cas de crise familiale. En effet, ces éventuels retour en institution, liés à une impossibilité parentale, font partie du processus et ne remettent pas en cause, à priori, la place du jeune dans sa famille.

Chaque situation étant unique et le rythme de travail avec les familles étant lié à la nature de sa problématique, le nombre de PCEb reste fluctuant.

En effet, les PCEb sont très liées aux changements qui s'opèrent dans le système familial (re)faisant de la place au jeune pour sa réintégration.

Ainsi, pour l'année 2016 : neuf situations suivies en 2016, concernant douze jeunes dont une fin de PCEb.

Pascal Barretta  
Directeur Pédagogique



## préformation et job-coaching

fondation sombaille jeunesse-maison des jeunes

### PRÉFORMATION

#### Préformation, Sombaille 8 à La Chaux-de-Fonds

La Préformation accueille 12 jeunes confrontés à des difficultés multiples. Il s'agit de jeunes gens atteints de troubles de l'apprentissage, de fragilité émotionnelle, de difficultés à se conformer à une règle et de victimes d'agression. Chaque situation présente un profil particulier et nécessite un suivi individualisé spécialisé. Notre pédagogie s'efforce de répondre aux difficultés rencontrées par ces jeunes gens. L'enseignement des mathématiques, du français et de la culture générale est désormais intégré à la pratique des ateliers. En effet, les travaux proposés offrent des opportunités et des exemples directement en lien avec des éléments concrets.

L'entrée en formation se fait relativement tardivement. L'acquisition des compétences sociales indispensables à l'intégration professionnelle nécessite un certain degré de maturité que seul le temps permet d'acquérir. Nous observons un allongement de la période de préformation et il n'est pas rare que deux années de suivi soient nécessaires. Cette durée se révèle payante car les changements d'orientation ou les ruptures d'apprentissage sont ensuite l'exception.

Notre structure se compose d'un atelier technique, d'un atelier créatif, de deux ateliers cuisine et d'un accompagnement des apprentis sous forme de coaching. La durée de préparation à l'entrée en formation se situe entre une année et deux ans.

Pour l'année 2016-2017, nous avons admis quatorze élèves dont deux élèves provenant de la volée 2015-2016.

Les orientations choisies au terme de la Préformation à fin juin 2016 se déclinent comme suit :

- Une opératrice en horlogerie
- Une employée en intendance AFP
- Une cuisinière et un cuisinier AFP
- Une coiffeuse CFC
- Un employé gestionnaire d'exploitation AFP

## **INTÉGRATION PROFESSIONNELLE, JOB-COACHING**

### **Job-coaching, Sombaille 8 à La Chaux-de-Fonds**

Le Job-coaching accompagne les apprentis sous la forme d'un appui scolaire individualisé et d'entretiens de soutien. Nous offrons également un appui à l'employeur en cas de difficultés. Il s'agit de créer un partenariat entre tous les acteurs de la formation dans le but de favoriser la réussite de l'apprenti au moyen d'un soutien adapté.

En 2016, trois élèves ont obtenu leur CFC :

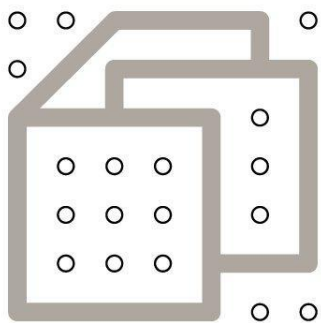
- Une cuisinière
- Un micro-mécanicien
- Un mécanicien de production

Deux élèves sont entrées en formation professionnelle d'employée en intendance.

Cinq poursuivent leur formation :

- Un apprenti en troisième année CFC d'installateur sanitaire
- Une élève en deuxième année AFP de cuisinière
- Une élève en deuxième année CFC d'assistante socio-éducative
- Un élève en deuxième année AFP d'agent d'exploitation.
- Un élève en deuxième année AFP d'aide-menuisier.

Jean-Bernard Collaud  
Maitre socio-professionnel et coach.



fondation sombaille jeunesse  
maison des jeunes

## Rapport financier 2016

### 1. INTRODUCTION-GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Le contrat de prestations est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous fonctionnons en qualité d'institution « pilote » pour une première période d'essai de 2 ans, le but étant d'élaborer et de rédiger des contrats de prestations à conclure entre la République et Canton de Neuchâtel et les différentes institutions sociales du Canton.

L'élaboration de ce contrat a débuté mi-2014 et après 17 versions le contrat a été finalisé et signé le 29 juin 2016 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dès lors, l'Etat nous confie un certain nombre de prestations à fournir et nous octroie une contre-prestation financière dont le montant est précisément défini. Les éventuelles plus ou moins-values dans les comptes de charges et profits sont intégrées dans les fonds propres de la Fondation.

Ce nouveau paradigme permet une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de nos affaires mais nous soumet également à certains risques, tels que les absences maladie non couvertes par les assurances, l'évolution du coût de la vie, les fluctuations des intérêts bancaires.

- 1.2. La procédure de recours engagée envers l'Etat de Neuchâtel concernant la prise en charge des frais de recapitalisation "Prévoyance.ne" pourra être levée. En effet, dans son courrier du 14 décembre 2016, le Conseil d'Etat nous annonçait être prêt à verser les frais de recapitalisation pour les années antérieures 2014 et 2015. Ainsi, ce dossier qui était sujet à réserve de notre fiduciaire, agissant en tant qu'organe de contrôle ainsi que de l'Autorité de Surveillance des Fondations de Suisse Occidentale, pourra être résolu à satisfaction.



Les montants engagés après premiers amortissements de respectivement CHF 586'300.00 pour notre part à la réserve de fluctuation de valeurs et CHF 142'370.00 pour l'apport complémentaire figurent actuellement au bilan comme créances envers l'Etat et continuent d'être amorties sur 25 ans.

Bien que l'échéance de 2039 et le passage d'une couverture à 100% aient été abolis par les autorités politiques, notre découvert résiduel demeure et il s'agira de trouver des solutions viables pour le futur de notre Fondation comme pour tous les employeurs et employés concernés par ce vaste sujet. Il va de soi que nous restons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

A la lecture de ces quelques lignes, nous constatons que l'actualité administrative de notre Fondation est en perpétuel mouvement afin de répondre aux sollicitations et préoccupations actuelles de l'Etat de Neuchâtel.

## 2. DÉCOMPTÉ DES JOURNÉES DE PRÉSENCES

La notion de journées de présences est un élément prépondérant du contrat de prestations. Afin de pouvoir déterminer avec le plus d'exactitude possible le nombre de journées à articuler dans les clauses du contrat, nous nous sommes basés avec la collaboration du Service des Institutions pour Adultes et Mineurs (SIAM) sur la moyenne des journées civiles réalisées les 3 dernières années.

Les prestations non reconnues correspondent

- à l'offre hôtelière de la Maison des Jeunes pour lesquelles nous devons être « autoporteurs ».
- aux prestations reconnues et couvertes par l'Office AI (OAI) validées par une « Convention tarifaire pour la réalisation de prestations relevant de l'assurance-invalidité ».

Le décompte des journées prestées durant cette année 2016 s'établit comme suit :

Prestations reconnues - contrat de prestations 2016-2017							
PRESTATIONS	PLACES	JOURNEES CIVILES			CONDITIONS CONTRAT		
		comptes 2016	selon contrat	% réalisé	prix convenus "arrondis"	montant reconnu	
MAISON D'ENFANTS	18	6130	6130	100.00%	324.00	1'983'872.00	
MAISON D'APPRENTIS	10	3498	3220	108.63%	332.00	1'070'403.00	
STUDIOS DE SUITE	6	163	1240	13.15%	106.00	132'011.00	
ACCUEIL D'URGENCES	8	2762	2360	117.03%	492.00	1'161'742.00	
MAISON DES JEUNES - SAES	10	2663	2820	94.43%	178.00	501'960.00	
MAISON DES JEUNES - MNA	6	2521	1910	131.99%	178.00	339'980.00	
PRISES EN CHARG EXTERIEURES	20	1968	2750	71.56%	83.00	226'893.00	
PREFORMATION	8	3125	2880	108.51%	97.00	280'272.00	
JOB-COACHING	8	2867	2620	109.43%	97.00	254'970.00	
MAISON DES JEUNES-HOTELIERS +	7	2732	2600	105.08%	145.00	376'835.00	
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>28429</b>	<b>28530</b>	<b>99.65%</b>	<b>base 2015</b>	<b>6'328'938.00</b>	
					<b>contrat 2016</b>	<b>6'352'370.00</b>	
Prestations non reconnues dans le contrat de prestation							
PRESTATIONS	PLACES	comptes 2016					
AI	4	1572					
HOTELIERS	10	2445					
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>4017</b>					